

## L'UNESCO appelle à un meilleur encadrement de l'enseignement privé pour réduire les inégalités

**Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (GEM) de l'UNESCO met en garde contre la progression des inégalités et de l'exclusion due aux coûts élevés de l'enseignement privé et au manque de réglementation de la part des États. Il préconise cinq mesures pour assurer une éducation de qualité pour tous.**

Paris, le 10 décembre – 40 % des élèves de maternelle, 20 % des élèves du primaire et 30 % des étudiants du secondaire et du supérieur sont aujourd'hui scolarisés dans des écoles non publiques dans le monde. Cependant, le nouveau Rapport mondial de suivi de l'éducation (GEM) de l'UNESCO montre que de nombreux pays ne disposent pas des réglementations adéquates sur l'enseignement privé ou de la capacité de les faire appliquer, ce qui peut nuire à la qualité des enseignements et risque de creuser le fossé éducatif entre riches et pauvres.

Le Rapport se penche sur les acteurs non étatiques dans tous les systèmes éducatifs, qu'il s'agisse d'écoles gérées par des organisations confessionnelles, des ONG, des organismes philanthropiques ou des entités commerciales à but lucratif, et tous ceux qui fournissent des services dans le secteur de l'éducation. Un certain nombre de pays laisse ces écoles, pour la plupart non homologuées, fonctionner sans aucune régulation.

Il révèle que seuls 27 % des pays interdisent explicitement aux écoles primaires et secondaires de poursuivre un but lucratif, ce qui va à l'encontre de la vision d'une scolarisation gratuite pour tous d'une durée de 12 ans. Seulement un peu plus de la moitié des pays interdisent les processus de sélection des élèves dans les écoles. Seuls 7 % des pays disposent de quotas permettant d'améliorer l'accès aux écoles pour les élèves défavorisés par le biais de mesures diverses. Seulement la moitié d'entre eux ont adopté une réglementation encadrant les cours particuliers.

En conséquence, les ménages des pays les moins développés consacrent une part disproportionnée de leurs revenus à l'éducation de leurs enfants. Ils assument 39 % des dépenses d'éducation dans les pays à revenu faible et intermédiaire inférieur, contre 16 % dans les pays à revenu élevé.

Ce Rapport, intitulé *Qui peut choisir ? Qui en pâtit ?* démontre que, dans le même temps, l'éducation publique dans les pays à faible revenu s'accompagne de coûts cachés importants. À titre d'exemple, une analyse portant sur 15 pays à revenu faible ou intermédiaire a révélé que les uniformes et les fournitures scolaires pesaient pour près de deux cinquièmes des dépenses d'éducation des ménages.

Cela contraint 8 % des familles issues des pays à revenu faible ou intermédiaire à emprunter pour payer la scolarité de leurs enfants. « Dans certains pays comme l'Ouganda, Haïti, le Kenya et les Philippines, 30 % des familles doivent emprunter pour financer l'éducation de leurs enfants. L'impact de la COVID-19 a encore réduit les budgets familiaux, rendant les frais de scolarité et autres dépenses inabordable pour beaucoup », explique Manos Antoninis, Directeur du Rapport mondial de suivi sur l'éducation.

« Des normes minimales doivent être fixées par les gouvernements pour les écoles publiques comme privées afin de garantir une réelle égalité des chances aux élèves les plus défavorisés et qu'ils bénéficient d'une éducation de qualité », déclare Audrey Azoulay, Directrice générale de l'UNESCO. « Il est également important de mettre en place des mécanismes de financement équitables. Ceux qui vivent dans des contextes plus défavorisés ne doivent pas se retrouver pénalisés », souligne-t-elle.

L'UNESCO appelle les pays à évaluer les réglementations en vigueur et formule cinq recommandations qui visent à placer l'équité au cœur de leurs actions :

1. **Redoubler d'efforts pour garantir l'accès gratuit et financé par des fonds publics à 1 an d'enseignement préscolaire et 12 ans d'enseignement primaire et secondaire pour tous les enfants et les jeunes.** Un pays sur trois consacre à l'éducation moins de 4 % de son PIB et/ou moins de 15 % de ses dépenses publiques totales, qui sont pourtant les normes minimales convenues au niveau international.
2. **Établir des normes de qualité qui s'appliquent à tous les établissements d'enseignement étatiques et non étatiques,** car des systèmes parallèles dont les exigences, le matériel et les conditions de travail diffèrent ont un effet négatif sur la cohérence du système éducatif et sur les apprenants.
3. **Renforcer la capacité des gouvernements à contrôler et à appliquer les réglementations.** Dans la pratique, de nombreuses règles sont mal définies ou insuffisamment appliquées, ce qui laisse la porte ouverte à des comportements répréhensibles. Les gouvernements doivent établir une relation de confiance avec les prestataires non étatiques, en les encourageant à se faire homologuer, en éliminant les règles arbitraires et en les incitant à gérer efficacement leurs écoles dans l'intérêt des apprenants.
4. **Encourager l'innovation pour le bien commun et rassembler tous les acteurs qui les développent.** Les gouvernements doivent travailler en partenariat avec tous les acteurs de l'éducation afin d'apprendre, de recueillir et d'évaluer les bonnes pratiques, de fournir des ressources permettant aux praticiens d'échanger leurs expériences, et d'établir des programmes pilotes puis d'étendre la mise en œuvre des idées pertinentes.
5. **Protéger l'éducation des intérêts particuliers qui la restreignent.** Le maintien de la transparence et de l'intégrité de l'éducation publique contribue à protéger les apprenants les plus défavorisés.

\*\*\*\*

#### Contacts presse :

- Kate Redman, Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO, +33 671786234, [k.redman@unesco.org](mailto:k.redman@unesco.org)
- Gina Dafalia, Rapport mondial de suivi sur l'éducation de l'UNESCO, +44 7375318760, [d.dafalia@unesco.org](mailto:d.dafalia@unesco.org)

#### À propos du Rapport GEM de l'UNESCO :

Le Rapport mondial de suivi sur l'éducation (Rapport GEM) est élaboré par une équipe indépendante et publié par l'UNESCO. Il a pour mandat officiel de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de l'Objectif de développement durable sur l'éducation, l'ODD 4.